

## LA VIE INTERNATIONALE

Jugement hier du Tribunal international d'Arusha

# Rwanda : un ex-premier ministre coupable de « génocide »

*Jean Kambanda, qui dirigea le gouvernement intérimaire durant les massacres, a plaidé coupable. Sa condamnation met implicitement en cause la France.*

« Monsieur, demande le juge Kama, magistrat au Tribunal international d'Arusha sur le Rwanda, avez-vous compris les accusations qui pèsent sur vous ? Et si oui, avez-vous été l'objet de pressions, de menaces ou de promesses afin de vous faire plaider coupable ?

— Monsieur le président, répond Jean Kambanda, 43 ans, premier ministre du gouvernement intérimaire rwandais mis en place le 8 avril 1994 alors que le génocide commence tout juste, j'ai décidé de plaider coupable en conscience. Personne ne m'a forcé à le faire. Je réalise parfaitement les conséquences de cette décision. »

En conséquence, Jean Kambanda a répondu par l'affirmative à l'ensemble des chefs d'accusation de « génocide » (NDLR: 800 000 morts en 100 jours), « entente en vue de commettre le génocide », « incitation directe et publique à commettre le génocide », « complicité dans le génocide » et « crimes contre l'humanité ». Le Tribunal international d'Arusha l'a aussitôt déclaré « coupable ».

Selon l'acte d'accusation rendu public hier lors de cette audience exceptionnelle, l'ancien premier ministre rwandais « exerçait une autorité et un contrôle de jure et de facto sur les hauts fonctionnaires et les officiers supérieurs de l'armée, y compris les préfets ». Pour avoir présidé des réunions ministérielles où les massacres étaient évoqués en plein génocide, Jean Kambanda « en sa qualité de premier ministre (...) a failli à son devoir d'assurer la sécurité de la population ».

L'exposé des faits précise également que l'accusé s'est personnellement rendu dans plusieurs préfectures pour y superviser l'action du gouvernement avec les membres duquel il « a incité, aidé et encouragé (...) à commettre des massacres et des assassinats de civils, en particulier de Tutsis et de Hutus modérés ». Jean Kambanda a notamment distribué des armes et des munitions « sachant que ces armes seraient utilisées dans la perpétration de massacres de civils ».

L'acte d'accusation précise enfin que lors d'une intervention

diffusée sur la radio RTLM, surnommée depuis « radio de la haine », l'ancien premier ministre rwandais a encouragé cette radio « à continuer d'inciter aux massacres » en disant que cette radio était « une arme indispensable pour combattre l'ennemi ».

### Témoin à charge

Jean Kambanda est le premier des vingt-trois accusés détenus par le Tribunal d'Arusha sur le Rwanda à plaider coupable. Parmi les dirigeants politiques rwandais au pouvoir lors du génocide, il est, selon le Tribunal, « le plus haut placé inculpé de génocide ».

Sa déposition a des conséquences explosives. Au terme d'un accord — dont la teneur n'est pas connue — conclu avec le bureau du procureur et déposé sous scellés au greffe, l'ancien premier ministre va pouvoir être cité comme témoin à charge dans d'autres procès pour « génocide » et « crimes contre l'humanité » en cours au Tribunal d'Arusha.

De plus, la culpabilité établie

pour « génocide » de Jean Kambanda, ancien premier ministre du gouvernement intérimaire mis en place le 8 avril 1994, au tout début du génocide, met implicitement en cause la France.

Le gouvernement français a, en effet, reconnu la légitimité du gouvernement intérimaire rwandais dirigé par Jean Kambanda jusqu'au début 1995, soit huit mois après le début du génocide. De plus, le 27 avril 1994, le ministre des Affaires étrangères de ce gouvernement intérimaire — dont le plus haut responsable plaide coupable de « génocide » — a été officiellement reçu à Paris par les plus hautes autorités le 27 avril 1994, soit trois semaines après le début du génocide.

Bruno Delaye, responsable en 1994 de la cellule Afrique à l'Elysée a confirmé cette visite au Figaro. Edouard Balladur, alors premier ministre, et Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, n'ont jamais démenti.

**Patrick de SAINT-EXUPÉRY**  
(avec AFP)

### Un Premier ministre rwandais déclaré coupable de génocide

L'ex-Premier ministre rwandais Jean Kambanda, accusé de génocide et de crimes contre l'humanité, a été déclaré coupable, vendredi, des six chefs d'accusation dont il faisait l'objet par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR). Kambanda, 43 ans, avait dirigé un gouvernement d'extrémistes hutus, du 8 avril au 17 juillet 1994, pendant le génocide antitutsi et les massacres d'opposants politiques qui ont fait près d'un million de morts en moins de quatre mois. Son cas

est une première pour le TPR. Il est en effet le seul parmi les 23 accusés détenus par le Tribunal instauré par l'ONU à avoir décidé de plaider coupable après avoir passé un accord, déposé sous scellé au greffe du TPR, avec le bureau du procureur. Il pourra donc être cité comme témoin à charge dans d'autres procès. Le procureur adjoint du TPR a émis l'espoir que son attitude suscite d'autres aveux.